**8057**

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l’organisation militaire**

Le projet de loi a pour objet de modifier la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l’organisation militaire en supprimant notamment les dispositions déterminant l’effectif légal pour les différentes carrières du personnel de l’Armée luxembourgeoise, ceci pour éviter des adaptations futures des effectifs légaux dans la loi précitée du 23 juillet 1952 en cas d’évolution des besoins en personnel. L’effectif légal constitue un maximum qui ne peut pas être dépassé lors de la création de nouveaux postes.